devoir de retirer le cadavre de l'eau. L'identité ne tarda pas à être établie. C'est un poêlier-serrurier, Désiré Delannoy, âgé de 50 ans, demeurant rue de la Cloche, 29. Le malheureux avait disparu de son domicile depuis le 15 janvier dernier. D'après les constatations médicales et judiciaires, on se trouverait en présence d'un suicide, car depuis deux ans, Delannoy ne jouissait plus de la plénitude de ses facultés mentales. Son cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu, après les constatations judiciaires, opérées par M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement.

UNE CHUTE DANS UN ESCALIER. — Dans la soirée de mercredi, vers neuf heures, un ouvrier rattacheur, M. Emile Nuttin, âgé de 37 ans, demeurant rue St-Blaise, 134, en montant l'escalier qui conduit à sa chambre à coucher, a perdu l'équilibre et est tombé dans le vide. Dans sa chute l'ouvrier s'est fait des contusions sur tout le corps et foulé le bras gauche. Son état bien que peu grave, nécessitera un repos d'une huitaine de jours.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Bayart-Parent frères, rue Desurmont, une ouvrière tisserande, Sophie Degheim, âgée de 40 ans, demeurant rue Buffon, 46, a été atteinte à l'œil droit par une navette qui est sortie du métier. M. le docteur Bernard a constaté une plaie qui nécessitera un repos de cinq à six jours.

— Un ouvrier serrurier chez M. Louis Benque, rue du Brun-Pain, Henri Huleux, âgé de 22 ans, demeurant rue d'Alsace, a été blessé à l'index gauche par une pointe. M. le docteur Bernard a prescrit à l'ouvrier un repos de huit à dix jours.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Jeudi matin, il est arrivé aux halles, huîtres 3.200, marée 1750 kil. ; pommes de terre 850 k. ; carottes 500 k. ; navets 150 k. ; oignons 250 k. ; fromages 115 k.

MOUVAUX

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un charpentier-menuisier, M. Albert Dudemaille, 23 ans, demeurant à Lille, travaillant au bâtiment de l'Hospice. Par suite d'un faux pas, il tomba du premier étage et, dans sa chute, se foula les deux pieds. Il fut en suite des chevilles enflées. D'après le certificat de M. Vincent, médecin, nécessitera un repos d'environ vingt jours.

RONCQ

AVIS AUX CULTIVATEURS. — Les cultivateurs de la commune sont informés que M. Rabier, percepteur, se rendra à Roncq, lundi prochain, et se tiendra à leur disposition, de dix heures du matin à quatre heures du soir, pour le paiement des primes accordées à la culture du lin.

Publication nouvelle. — L'Annuaire général de la Finance, de l'Industrie et du Commerce du Nord de la France pour 1901 vient d'être mis en vente à la librairie Alfred REBOUX et chez les éditeurs J. WIGNOLLE et Cie, 31, rue Faidherbe, à Lille. Cet ouvrage, unique en son genre, contient : La liste des sociétés industrielles, par actions, du Nord de la France, cotées et non cotées en bourse, classées par groupes similaires, — le Livre d'Or de la Production industrielle dans le Nord de la France, organisé par listes synoptiques des professions dérivées de chaque souche d'industrie, — la liste des Propriétaires fonciers du Nord et du Pas-de-Calais, — des renseignements généraux et détails professionnels, pouvant être utiles aux industriels de la région, — enfin, un Dictionnaire technologique (en trois langues) s'appliquant aux différentes branches d'industrie, exercées dans nos départements. — Prix du volume, relié toile : 7 francs.

LILLE

LES TRAMWAYS DE LILLE. — UN ARRÊTÉ DU PRÉFET DU NORD. — M. Vincent, préfet du Nord, vient de prendre un arrêté aux termes duquel la Compagnie des tramways du département du Nord, est mise en demeure, sous peine de déchéance, d'avoir, dans un délai de trois jours à compter de la notification du présent arrêté, à soumettre un projet de substitution de la traction chevaline à la traction humaine et à vapeur sur le réseau des tramways de Lille.

NÉCROLOGIE. — M. Albert Dutilleul et M. Fernand Dutilleul, conseiller général du Nord, vice-président de la commission des hospices, bienfaiteur de l'ordre des avocats à la Cour, viennent d'être atteints par un deuil cruel : leur mère, Mme Emile Dutilleul, vient de mourir à l'âge de 84 ans.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

J. V. BISCUIT. — Nous ne possédons pas votre première lettre.

UN ÉTUDIANT. — Nous ne connaissons aucun magasin, ici à Roubaix, qui accorde une réduction. Lorsque vous faites un achat, insistez cependant votre cas.

O. R. C. 100. — Consultez le « Bottin », que vous trouverez dans un café.

UN AMATEUR DE LA MARCHE. — Vous pourrez passer au bureau de rédaction lundi matin vers onze heures et demie.

MERETTE DU BELF. — Nous n'avons pas votre lettre.

LATOUBRAINE. — 1. Non. — 2. Oui.

C. D. F. — Oui, tout parfaitement.

LETTRES D'ORDRE (beau papier anglais grand deuil). — Imprimerie **A. Reboux**, 71, Grande-Rue, (Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5).

	SANS INSERTION DANS LE JOURNAL	AVEC INSERTION DANS LE JOURNAL
1000 exemplaires	1.55 le cent	2.00 le cent
900 » »	1.60 » »	2.10 » »
800 » »	1.65 » »	2.20 » »
700 » »	1.75 » »	2.30 » »
600 » »	1.85 » »	2.40 » »
500 » »	2.00 » »	2.50 » »
400 » »	2.10 » »	2.85 » »
300 » »	2.30 » »	3.40 » »
200 » »	2.40 » »	4.00 » »

Les lettres de décès 0.25 cent. en plus au cent.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les Religieuses de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, prient les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de leur chère sœur LUCIA, directrice de l'Externat, rue du Collège, à l'âge de 41 ans, dont 20 ans de vie religieuse administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, de bien vouloir assister aux funérailles qui auront lieu le samedi 2 mars, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin. — L'assistance à la maison mortuaire, 55, rue du Vieil-Abreuvoir.

Les amis et connaissances de la famille VALENTIN-ROUSSEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Victorin-Adolphe-Joseph VALENTIN, industriel, décédé à Roubaix, le 28 février 1901, à l'âge de 70 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés d'assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le samedi 2 mars, à neuf heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à quatre heures, aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 4 dudit mois, à dix heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 143, à neuf heures trois quarts.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 65457

NOUVELLES MILITAIRES

ARMÉE ACTIVE. — Infanterie. — M. de Chargère, chef de bataillon au 73e, passe au 27e comme major. — M. David, capitaine breveté au 76e, passe au 43e, et est maintenu stagiaire à l'état-major du 1er corps d'armée. — M. Ambroise, capitaine-adjudant-major au 1er, passe au 53e. — M. Feuillet, capitaine au 74e, passe au 73e, reste détaché au cabinet du général directeur de l'infanterie. — M. Réal, capitaine au 84e, passe au 127e. — M. Pruvost, capitaine au 1er, passe au 43e. — M. François, lieutenant au 150e, passe au 33e. — M. Motte, lieutenant au 8e, passe au 43e. — M. Leclaire, lieutenant au 145e, passe au 24e. — M. Sée, lieutenant au 33e, passe au 1er régiment étranger. — M. Lavigne, lieutenant adjoint au trésorier du 84e, passe au 5e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

ARMÉE ACTIVE. — Service d'état-major. — M. Cottez, capitaine breveté au 1er régiment d'infanterie, stagiaire à l'état-major de la division d'Alger, est mis en activité hors cadres pour être affecté au service d'état-major en remplacement de M. le capitaine Duchêne, réintégré dans son arme, et est nommé à un emploi de son grade à l'état-major du 17e corps d'armée.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 28 février 1901
Présidence de M. Martin, vice-président

UN INCIDENT A LA MAISON CENTRALE DE LOOS. — Un commencement d'émeute qui s'était produit le 26 octobre dernier, à la maison centrale de Loos, amène devant le Tribunal correctionnel de Lille, deux détenus, sous la prévention de coups et blessures. C'est Louis Derambure, âgé de 19 ans seulement, qui purge actuellement une peine de cinq ans de prison prononcée contre lui par la Cour d'assises de Douai pour vol qualifié, et dont le casier judiciaire porte la trace de trois autres condamnations à un mois, quinze jours et un mois pour vol, outrages et coups. L'autre est un nommé Edouard Soyez, âgé de 22 ans, condamné en août dernier à un an de prison pour coups et condamné neuf autres fois pour vols, la plupart du temps, pour outrages et pour coups. Ces individus avaient annoncé à la maison centrale qu'ils ne rentreraient plus, car ils s'exécuteraient ou feraient un mauvais coup. Aussi y avait-il dans la salle d'audience un déploiement de force inusité : des gendarmes en plus grand nombre que de coutume, des agents en bourgeois... on avait des craintes. Ainsi d'ailleurs que cela arrive fréquemment en pareil cas, rien ne s'est passé ; les deux prisonniers ont été doux comme des moutons.

Le 23 octobre, Derambure avait été réprimandé par un contremaître de tissage, M. Troquette, parce qu'il avait cassé une navette ; il résolut de se venger. Le lendemain matin, avec son camarade Soyez, il sauta sur le surveillant, le saisit par les mains et le frappa à coups de poing, tandis que Soyez lui portait à la tête deux coups de navette. Le gardien Cruchix accourut et dégagea les forcenés. Les blessures n'ont eu aucune gravité, mais on comprend que ces faits méritent une répression sévère : à la prison, la vie des gardiens serait chaque jour en danger si la crainte d'un châtiment sévère ne venait réprimer leurs instincts méchants.

Derambure s'excuse sur ce que c'est Soyez qui lui avait cassé la navette, et qu'il ne voulait alors pas la payer ; ce serait, d'après lui, le contremaître qui l'aurait bousculé et traité de paresseux, il l'aurait alors « rebousculé » de son côté. Quant à Soyez, il se dit poussé par un co-détenu, nommé Koël, lequel lui avait conseillé de frapper le gardien, qui était une « vache », afin de changer d'atelier.

Le Tribunal condamne Louis Derambure à six mois de prison, Edouard Soyez, à dix mois de la même peine.

UN DRAME AU VITRIOL. — Jules Pouchain, chanteur de café-concert, à Lille, vivait depuis longtemps en mauvaise intelligence avec sa femme, qui pourtant, semblait bien avoir de graves reproches à lui faire ; c'étaient sans cesse des discussions, au cours desquelles la malheureuse était rouée de coups.

Le 20 décembre dernier, après une nouvelle dispute, il alla attendre la malheureuse au retour de son travail et, tout d'un coup, lui jeta à la tête une bouteille de vitriol. Les brûlures reçues par la femme Pouchain étaient graves, à la figure, au cou, aux épaules et aux bras ; elles tisseront, dit le médecin, des traces profondes et l'on avait même craint que la tête ne pût plus se mouvoir du côté gauche.

Actuellement, Mme Pouchain a pardonné à son mari qui est détenu, et demande à reprendre avec lui la vie commune. Le Tribunal inflige à Pouchain dix mois de prison, mitigés par le bénéfice du sursis.

LES SUITES D'UN ACCIDENT. — Un accident survint, en 1899, à la voiture de M. Drumez, marchand d'étoffes à Lens, sur la route de Bousbecques : M. Drumez était assuré à la Compagnie générale d'assurances, qui assurait en son nom M. Dhondt, cause de l'accident ; M. Drumez obtint du Tribunal de commerce cinq francs de dommages-intérêts ; mais un créancier fit opposition au paiement pour une partie de la somme... il restait donc à revenir à M. Drumez trois cent cinq francs environ.

Or, M. Drumez avait demandé à un courtier d'assurances, M. J. B. Cattoire, rue du Petit-Village, à Tourcoing, de faire marcher son affaire, lui promettant la moitié de l'indemnité qu'il obtiendrait. M. Cattoire toucha donc deux cents cinquante-cinq francs de la Compagnie. Drumez encore lui cinquante francs de celle-ci, et il ne veut remettre que cinq francs, prétendant que l'autre moitié lui revient, pour ses démarches.

Poursuivi pour abus de confiance, M. Cattoire, après de longs débats, est acquitté.

VOLEUR DE JAMBONS. — Un jeune homme de 18 ans, Arthur Bailleux, journalier, a volé un jambon à M. Arthur L. comte, charcutier, rue Saint-Blaise, à Tourcoing ; un mois de prison.

VOL DE ZINC. — M. Derain, surveillant à l'abattoir de Tourcoing, a surpris en flagrant délit deux individus qui, dans la nuit de dimanche à lundi, enlevaient du zinc, qu'ils passaient par-dessus la palissade. Ce sont : Ernest Provoost, 19 ans, et Léon Vanoverschelde, 18 ans, demeurant à Tourcoing. Deux mois de prison au premier ; un mois au second.

AFFAIRES DIVERSES. — Pierre Bertens, 50 ans, marchand ambulant, à Mouscron, arrêté à Roubaix, rue des Fondeurs, le 24 février, infraction à un arrêté d'expulsion, un mois de prison. — Fleury Coupleux, 45 ans, journalier, mendicité, quinze jours. — Grery Nedoncelle, mendicité et vagabondage, deux mois de prison. — Charles Duvivier, 22 ans, ouvrier, rébellion, outrages, aux agents et ivresse, quarante jours de prison et cinq francs d'amende. — Pour outrage public à la pudeur, quinze mois de prison à César Rover, 40 ans, dit Césarine, demeurant à Roubaix, rue du Tilleul.

— Un mois à Louis Gottor, vingt jours à Emile Dusoulier, deux frondeurs, pour rébellion, outrages et ivresse, à Roubaix, le samedi 23 février dernier, rue du Moulin.

JURY D'EXPROPRIATION

Audience du jeudi 28 février 1901
Magistrat directeur : M. Bouillon, juge
Président du jury : M. Albert Gossart

La continuation des débats pour l'expropriation des terrains destinés à la nouvelle gare de Tourcoing, a eu lieu vendredi dernier. On peut espérer que vendredi, ou tout au moins samedi, ils seront terminés. Voici les résultats de la dernière audience :

I. — Tout d'abord, le jury a validé, sur défaut, les offres faites par la Compagnie du chemin de fer du Nord à diverses personnes propriétaires de terrains expropriés, et qui ne se sont même pas présentées pour soutenir leurs réclamations. Il s'agit de propriétés sises rue du Tilleul : chaque locataire reçoit une somme de 37 francs, environ la valeur d'un mois de loyer. Ce sont : M. Dassonville, domestique, qui prend 1 are 9 centiares de maison et jardin ; Mme veuve Jean Thibaut ; on lui enlève une maison et un jardin pour 63 centiares ; — M. Bayard, homme d'équipe, qui en prend 1 are 12 centiares à un jardin et de la maison ; — M. Pitters, fileur, pour 1 are 27 centiares de terre et maison ; — M. Emile Debavay, déchargeur, pour 1 are 38 centiares de terre et maison. — Chacun de ces locataires touchera donc de la Compagnie les 37 francs qui lui sont offerts.

II. — Commencent alors les discussions avec les plaidoiries : Me Théry, avocat, représente la Compagnie du chemin de fer du Nord ; Me Parmentier les expropriés. On expédie d'abord vivement un dernier petit locataire d'une maison rue du Tilleul, M. Mahieu, mouleur, à qui la Compagnie offre, comme aux autres, les 37 francs initiaux ; il réclame 253 francs ; le jury lui alloue 54 francs.

III. — M. Emile Lemaire, revendeur de charbon, possède un hangar et des bâtiments construits sur un terrain appartenant à M. Henri Roussel ; il réclame 17.110 fr., basant surtout sa demande sur le dommage industriel que lui causent la suppression de ce hangar et l'obligation de transporter ailleurs les magasins. La Compagnie offre 3.290 francs ; le jury lui alloue 6.250 francs.

IV. — Entre un terrain appartenant à M. Henri Roussel, et loué par M. Delbecque-Vantieghem, cantonnier, qui y a établi des hangars, écuries, et divers bâtiments nécessaires à son commerce. La différence est grande entre l'offre de la Compagnie, 11.025 francs, et la demande de M. Delbecque-Vantieghem, 78.000 francs. Le jury fixe à 24.800 francs l'indemnité allouée à l'exproprié. — Au même locataire, pour un jardin dont on coupe un tout petit bout, cinq mètres carrés, sur lequel se trouvait un poulailler, la Compagnie offrait 300 francs, le jury en alloue 500, alors que l'exproprié en réclamait 1.000.

V. — Nous passons à des morceaux plus gros. M. Baert-Hoscquiet, négociant en laines, rue Winoc-Choqueel, est dépossédé d'un terrain sis au Chemin des Pierres, et sur lequel se trouvait un grand bâtiment destiné à emmagasiner ses marchandises. Il obtient pour ce terrain et le bâtiment 21.450 francs. Me Parmentier, en son nom, réclamait beaucoup plus, 135.198 francs ; Me Théry, avocat du chemin de fer, offrait 16.198 francs. A ce terrain, en bordure, se trouvait le chemin, dont la propriété est contestée. M. Baert soutient que ce chemin est un chemin privé et qu'il lui appartient ; la ville de Tourcoing en réclame, au contraire la possession, affirmant que c'est un chemin rural reconnu. C'est une question qui sera tranchée ultérieurement, par les tribunaux compétents ; en attendant, on a mis en cause les deux propriétaires rivaux, M. Baert et la Ville de Tourcoing, pour venir discuter la valeur du terrain, contradictoirement avec la Compagnie... car la Compagnie fait ici l'office de Perrin Dandin, elle prend le terrain qui devient sa propriété, parce qu'elle en a besoin. Seulement, il faudra qu'elle en paie la valeur fixée par le jury à 800 francs, et ce, au véritable propriétaire que le tribunal désignera, « selon qu'il appartiendra et en sera statué si besoin est ». Cette somme de 800 francs est celle offerte par la Compagnie, qui a fait remarquer que les chemins ruraux sont improductifs et n'ont, en somme, aucune valeur.

VI. — La terre sise « au Tilleul », rue Châteaubriand, appartient à Mme veuve Rammaert-Soete, demeurant rue de l'Alma, à Roubaix, Me Parmentier plaide que c'est un terrain à bâtir d'une très grande valeur et, comme il y a 54 ares 10 centiares, il réclame 242.368 francs ; la Compagnie offre 54.100 francs ; il est accordé 65.000 francs.

VII. — Pour finir la journée, le jury s'est occupé de M. Louis Wagnon, marchand de légumes, qui loue la terre exproprée, appartenant à M. Desprez-Holbecq. Le propriétaire s'est arrangé à l'amiable avec la Compagnie ; reste à statuer sur l'indemnité due au locataire ainsi mis à la porte ; le jury accorde à M. Wagnon 2.500 francs ; il en réclamait 11.100 francs, contre 1.400 qu'on lui offrait.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 28 février 1901

Président, M. Claustre, juge de paix. — Ministère public, M. Lecomte, commissaire de police. — Greffier, M. Waymel. — Huissier-audencier, M. Buns.

Audience tenue, au cours de laquelle les condamnations suivantes ont été prononcées :

Pour contraventions à la police des cabarets, 5 fr. à Maes Marguerite, Vancampen Léonie et Dupriez Alphonse ; 1 fr. à Fontaine Louis, et 2 fr. à Brouner Jean, pour embarras de la voie publique. 5 fr. à Prévost Edmond, pour défaut de plaque de contrôle de bicyclette.

Bartholomeus Bernard et Février César, s'entendent condamner, pour violences légères, à deux journées de prison. Enfin Charlensonnet Edouard et Gouwy Gustave sont condamnés à 1 fr. d'amande, le premier pour avoir uriné sur la voie publique, le second pour n'avoir pas fait le balayage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOURCOING

Audience du jeudi 28 février 1901

La séance s'est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Merchiez, juge de paix, assisté de M. Vilain, commissaire central faisant fonctions de ministère public. Le rôle comportant 36 affaires est épuisé en trois quarts d'heure. Au cours de cette audience plutôt monotone, une seule peine à la prison a été prononcée. Nombre d'affaires ont été renvoyées à quinzaine.

Le Tribunal n'est prononcé sur les contraventions ci-après : un cycliste ayant circulé sur la voie publique sans avoir muni sa machine d'un appareil avertisseur, est condamné à deux francs d'amende. Une cabaretière, pour avoir occupé une servante qui n'avait pas le certificat de bonne vie et mœurs, est condamnée à cinq francs d'amende. La servante qui s'est mise à son service est également punie de deux francs d'amende.

Pour infraction à la police des cabarets le Tribunal retient deux contraventions, l'une à trois francs, l'autre à cinq francs.

Trois amendes de trois francs chacune sont infligées pour ivresse manifeste.

Un journalier, Adolphe Thysebaert, pour avoir exercé des violences légères, est condamné à trois jours de travail.

Un autre ouvrier peigneur, le nommé Victor Favorel, âgé de 19 ans, demeurant rue de la Croix-Rouge, cour Vivequin, pour avoir exercé des violences sur la nommée Léonie Dumortier, âgée de 16 ans, est condamné à deux jours de prison.

La séance est levée à neuf heures quarante-cinq.

LES FRAIS DE JUSTICE

Beaucoup de personnes, effrayées par les frais élevés de procédure, préfèrent perdre ce qui leur est dû plutôt que de confier leurs intérêts à un huissier.
Pour éviter ces pertes d'argent et de procès,
M. Adrien GAILLARDON
Avocat consultant
PARIS, 1, rue Jean Jacques Rousseau, PARIS
Traite *à forfait* pour tous *recouvrements* et *procès* et prend à sa charge tous les frais à exposer, moyennant une *remise* fixée d'avance. 52612-81372

CONCERTS ET SPECTACLES

ROUBAIX. — Au Cercle Philanthropique Roubaisien. — C'est dimanche prochain, 3 mars, à six heures précises, qu'aura lieu le grand concert organisé par le Cercle Philanthropique Roubaisien, dans la salle des fêtes du Café Pandore, 28, rue Pauvrée, au profit des sociétaires sous les drapeaux. Nous publions ci-dessous le programme de cette fête, qui obtiendra certainement un très vif succès.

Ouverture, orchestre : « La Juive », Dutin, ténor ; « L'Orphéon de Livarot », A. Deny, comique-grime ; « Si j'étais Roi », H. Devas, violoniste ; « Pensées d'automne », L. Robier, baryton ; Chansonnette genre, V. Vandenbrouck ; Duo lyrique, A. Dutin et P. Ducain ; « Les Tireurs de Jarnicoton », comédie en un acte, sera interprétée par MM. A. Deny, V. Vandenbrouck, J. Nivesse et Mlle H. Valleys. — Le piano sera tenu par M. A. Leconte.

Nota. — Il sera perçu 0.10 centimes par personne, pour couvrir les frais.

A l'issue du concert, grand bal de famille à grand orchestre. Entrée, 0.50 centimes.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DE TOURCOING

Direction : Alexandre fils
Bur. à 6 h. 1/2 Dimanche 3 mars 1901 Rid. à 6 h. 3/4
A la demande générale (2me représentation
L'ARLÉSIENNE
Pièce lyrique et dramatique. — Musique de Bizet
On commencera par :
DÉDARD DURAND
Comédie-vaudeville en 3 actes
A huit heures un quart, l'ARLÉSIENNE.
Prix des places ordinaires.

GRAND-THEATRE DE LILLE. — Direction Bourdette. — Vendredi 1er mars. — Bureaux à 6 heures 1/2 ; rideau à 7 heures. — « Rip Rip », opéra-comique en sept tableaux, et « Boubouroche », pièce en deux actes, de Courteline.

NORD

LE PORT DU VIATIQUE A HOUPLINES. — MM. les abbés Dhem et Bertrand, vicaires à Houplines, se sont vu dresser des procès-verbaux pour avoir contrevenu à l'arrêté de M. Sohier, maire, interdisant les cérémonies extérieures du culte. Ils ont porté le viatique à des malades avec le cérémonial usité en pareil cas. Ils ont été défendus avec éloquence par Me Doiez, avocat au barreau de Lille, qui a montré que l'arrêté de M. Sohier n'avait aucune valeur.

M. Sohier a eu une attitude peu digne qui a provoqué à diverses reprises l'hilarité de l'auditoire. Lorsqu'il a dressé procès-verbal à M. l'abbé Dhem, il a été forcé de reconnaître qu'il ne portait aucun insigne le désignant comme maire.

Me Dolez a déposé des conclusions demandant de renvoyer MM. les abbés Dhem et Bertrand des poursuites sans dépens. Il a déclaré enfin se porter comme d'abus devant le Conseil d'Etat, au cas où l'arrêté ne serait pas annulé par le Tribunal. L'affaire a été mise en délibéré.

UNE GRÈVE DE CANTONNIERS DU CHEMIN DE FER A SOMAIN. — Les cantonniers du chemin de fer à Somain se sont mis en grève au nombre d'une quarantaine.

Ils réclament une augmentation de salaire.

UN ACCIDENT MORTEL A VALENCIENNES. — M. Georges Gras, imprimeur, rue de Mons, à Valenciennes, ingénieur-rédacteur du journal « La Betterave », est décédé mercredi matin, vers dix heures, des suites d'un accident survenu la veille au soir.

M. Gras rentrait chez lui et se préparait à monter se coucher ; à peine avait-il franchi trois marches qu'il fut pris d'un étourdissement et tomba à la renverse. Dans sa chute, il se blessa grièvement à la tête.

Tous les soins lui furent prodigués, d'abord par son voisin, M. Marguerit, pharmacien, puis par M. le docteur Manouvriez, appelé en toute hâte. Mais rien n'y fit, et M. Gras succombait mercredi matin sans avoir repris connaissance.

Il laisse une veuve avec cinq petits enfants en bas âge.

NÉCROLOGIE. — Mercredi ont eu lieu, en l'église de Nivelles, les funérailles de Mme Durant-Campel, mère de MM. les abbés Alphonse Durant, curé de Sars-Poteries, et Henri Durant, vicaire de la paroisse Saint-Martin d'Esquermes, à Lille.

PAS-DE-CALAIS

LE CONGRÈS DE L'UNION DES ŒUVRES CATHOLIQUES OUVRIÈRES A ARRAS. — Le congrès de l'Union des œuvres catholiques ouvrières de France aura lieu à Arras le 22 juillet prochain.

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort, à Boulogne, de M. Frédéric Boichod, ouvrier d'art habile, dessinateur alerte, qui, pendant trente ans, fut avec dévouement sergent-fourrier de la compagnie des sapeurs-pompiers, dont il était un des pensionnaires retraités.

— Le corps du pilotage de la station de Calais vient de perdre le plus jeune de ses membres, M. Jean-François Noiret, décédé à l'âge de 39 ans.

L'AFFAIRE DES SUCRES. — On sait que M. Brabant, à la suite de la publication du rapport de M. Blanc, expert, a déposé une plainte contre deux personnes qu'il accuse de s'être livrées à des manœuvres délictueuses ayant pour but l'accaparement des sucres.

M. Brabant avait été convoqué pour mercredi par M. de Valles. Il s'est rendu au palais de justice, en compagnie de Me Labori, et s'est longuement expliqué sur les motifs qui l'avaient déterminé à rédiger sa seconde plainte.

Le juge a passé le restant de la journée en compagnie de M. Blanc, l'expert qui s'est tout particulièrement occupé de cette affaire au point de vue technique.

BELGIQUE

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — Séance du 28 février 1901. — La séance de jeudi où l'on a continué la discussion de la proposition d'amnistie aux condamnés politiques, a débuté par un beau tapage.

M. Verhaeyen (libéral), s'étant prononcé en faveur de l'amnistie pour la raison que les grévistes sont victimes, mais victimes des meneurs socialistes, s'est entendu traiter de crétin, menteur, chef de traîtres, et autres qualificatifs par MM. Terwagne, Cavrot, Anseele, Van Langhendonck, de la gauche socialiste.

Après que l'ordre et le silence eussent été rétablis, MM. Hymans, (chef de la gauche libérale doctrinaire), et Janson (radical-progressiste), ont parlé aussi en faveur de l'amnistie en précisant les cas où ils demandaient son application.

MM. Allard et Vandervelde (socialistes), ont sollicité à leur tour l'amnistie, surtout au bénéfice de l'anarchiste Moineau, actuellement en prison.

Le gouvernement par l'organe de M. Van den Heuvel, ministre de la Justice, a refusé d'accepter aucune proposition d'amnistie, fût-elle spécialisée, car elle ébranlerait, dit-il, le principe d'autorité des lois en Belgique.

Au vote, les deux paragraphes de l'article 1er de la proposition Truelet (la plus générale) sont rejetés, le premier par aussi et levés, le second par 52 voix contre 12 et 2 abstentions.

M. Jacson juge inutile d'insister et retire son amendement. Un amendement de M. Buyl proposant d'amnistier tous les agents d'administration condamnés pour autres faits que pour malversation, est adopté par 43 voix contre 46, aux applaudissements de la gauche. La séance est levée sans autre incident.

LA PÊCHE SUR LE LITTORAL BELGE. — M. De Groote, représentant d'Ostende-Furnes-Dixmude, vient de demander à interpeller le ministre compétent sur la situation des pêcheurs de la Panne et la nécessité d'une convention avec la France pour délimiter une zone neutre entre les eaux françaises et les eaux belges.

BRUXELLES

LE SECRÉTAIRE D'ETAT DU CONGO. — Le bruit court que M. le baron van Eetvelde, secrétaire d'Etat de l'Etat indépendant du Congo, est décidé à donner sa démission.

D'après des informations prises à bonne source, cette nouvelle est exacte. M. van Eetvelde a résolu d'abandonner incessamment ses hautes fonctions. Quant au choix de son successeur, toutes indications données actuellement seraient prématurées.

LA REPRISE DU CONGO. — Un journal libéral a lancé certaines informations concernant la reprise du Congo. Il résulte de ces renseignements qui nous ont été fournis, que ces « informations » sont tout au plus des prévisions et des hypothèses.

Le gouvernement de l'Etat indépendant, s'en référant à la déclaration faite récemment à la Chambre par M. le ministre des finances, ajourne toute résolution ou proposition sur cette grave question jusqu'après les vacances parlementaires de Pâques.

TOURNAI

Vol de 20,000 francs de valeurs. — Un propriétaire de Tournai, M. Charles Bara, qui habite actuellement le château de Bruffe, ancien manoir du comte de Grünne, expédiait le 22 courant à M. Vion, industriel à Antoing, par simple lettre, non recommandée, 2 traites d'une importance de 10.000 francs chacune, négociables à vue. Cette lettre mise à la poste de Brugelette, par M. Bara lui-même, n'est pas parvenue à M. Vion. On croit qu'elle a été détournée. M. Bara a déposé plainte. Des recherches sont faites chez tous les banquiers et agents de change à l'effet de savoir si les traites n'ont pas déjà été négociées.

LA LIGNE VICINALE DE TOURNAI-TEMPLEUVE. — Nous donnons ci-après les heures de départ et d'arrivée des trains de la ligne vicinale de Tournai à Templeuve, dont l'inauguration aura lieu incessamment :

1. De Tournai à Templeuve

Tournai	5.30	8.05	11.15	13.45	16.15	18.45
Froyennes	5.46	8.21	11.31	14.01	16.31	19.01
Blandain	5.59	8.34	11.44	14.14	16.44	19.14
Templeuve	6.05	8.40	11.50	14.20	16.50	19.20

2. De Templeuve à Tournai

Templeuve	6.45	9.20	12.30	15.00	17.30	19.45
Blandain	6.49	9.24	12.34	15.04	17.34	19.49
Froyennes	6.54	9.29	12.39	15.09	17.39	19.54
Tournai	7.20	9.55	13.05	15.35	18.05	20.20

Les prix du parcours sont ainsi fixés : Départ de Tournai-Station Etat pour : Banque Nationale Pont-de-Fer, Rond-Point, première, 0.15 ; seconde, 0.10 ; Avenue de Maire et faubourg, id., 0.25 et 0.15. — Froyennes : Sénatorerie et Fontaine Saint-Eloi, 0.30 et 0.20 ; Village, 0.35 et 0.25 ; Mont-Garni, 0.45 et 0.30. — Blandain : Maison-Blanche, 0.50 et 0.35 ; Marais-Vert-Bois, 0.60 et 0.40. — Templeuve : Château Du Cellier, 0.65 et 0.45 ; Place, 0.70 et 0.50.

Le service des marchandises est supprimé le dimanche et les jours fériés. Les correspondances avec les chemins de fer de l'Etat ne sont pas garanties. Les voyageurs sont priés de se trouver aux stations au moins cinq minutes avant les heures de départ. La Société délivre des abonnements à prix réduits pour écoliers et ouvriers.

Prière d'adresser les demandes de renseignements et les réclamations au chef de service de l'exploitation, au dépôt de Tournai.

POTTES

UNE SÉRIE DE VOLS. — La nuit du mardi à mercredi, des maladrins se sont introduits dans plusieurs habitations du marais Eclaunois ; chez Theroux Joseph, ils ont enlevé 16 poules et un coq ; chez Leman Alfred, 3 lapins et 150 kilos de pommes de terre ; chez Bochard J.-B., 15 poules et un coq et chez Van Coppenolle, une voiturette qui a probablement servi aux voleurs pour transporter leur butin. On a suivi les traces du véhicule jusqu'à Saint-Léger. La même nuit, on a cherché également à s'introduire chez Lequenne-Fleury, où des traces d'effraction ont été constatées aux châssis du fournil. Plainte a été déposée à la gendarmerie.

AVIS AUX BRASSEURS. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 5293

LA CONSTIPATION ET L'INFLAMMATION
SONT VAINCUES PAR
LES GRAINES DE SANTÉ VÉGÉTALES
(marque déposée)
graine naturelle de Psyllium, épurée par un procédé spécial de la maison
préparées par **Jules BARBIER**, botaniste-herboriste
11, Rue du Bois, 11, ROUBAIX
Les **Graines de Santé** végétales dont la popularité est justifiée par leur efficacité incontestable, ne sont pas un médicament, elles peuvent être prises sans crainte à tout âge en tous temps et en toutes circonstances, elles suppriment rapidement **la constipation, les coliques, l'inflammation de l'estomac et des intestins, l'échauffement et les digestions laborieuses.**
Prix de la boîte : **1 fr. 25** ; 6 boîtes : **7 fr.**
Inutile de demander les **Graines de Santé** dans d'autres maisons. M. Barbry n'a pas de dépositaires.

BULLETIN COMMERCIAL

du jeudi 28 février

LAINES

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing PRÉCÉD.	JOUR	ANVERS PRÉCÉD.	JOUR	LAINES brutes LE HAVRE PRÉC.	JOUR
FÉVRIER 1901	... ./.	... ./.	... ./.	... ./.		
MARS	3.87 ./.	3.87 ./.	3.85 ./.	3.85 ./.	116.00	
AVRIL	3.90 ./.	3.90 ./.	3.85 ./.	3.85 ./.	117.50	
MAI	3.90 ./.	3.90 ./.	3.85 ./.	3.85 ./.	118.00	
JUIN	3.90 ./.	3.90 ./.	3.85 ./.	3.85 1/2	118.50	
JUILLET	3.90 ./.	3.92 ./.	3.87 1/2	3.87 1/2	119.00	
AOUT	3.92 ./.	3.92 ./.	3.87 1/2	3.87 1/2	119.50	
SEPTEMBRE	3.92 ./.	3.92 ./.	3.87 1/2	3